

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

La Ville définit son nouveau plan d'actions 2023-2026



À travers son nouveau schéma directeur de la Petite Enfance, la Ville de Bayonne poursuit sa politique volontariste dans ce domaine et souhaite adapter son offre aux enjeux actuels et à la réalité des besoins des familles bayonnaises, tout en poursuivant la valorisation des métiers de la petite enfance et le soutien à la parentalité. Ce nouveau schéma, voté en conseil municipal le 9 février, se décline en 50 actions concrètes et prend en compte les évolutions démographiques et sociétales actuelles et à venir.

Dès 2015, la Ville de Bayonne a souhaité doter le territoire d'une politique ambitieuse et stratégique sur le champ de la petite enfance au travers d'un premier schéma directeur de la petite enfance. Ce dernier a permis de structurer la politique publique et le service aux familles avec la mise en place d'un guichet unique, la création de la Commission d'attribution de places en crèches sur la base de critères prédéfinis, la valorisation du "relais assistantes maternelles", la création d'un observatoire "petite enfance" pour consolider les indicateurs de suivi et réajuster les dispositifs, et la mise en place de la Commission gestion de projet pour organiser le développement des projets "petite enfance" sur la commune. Des projets linguistiques ont été soutenus avec, notamment, la création d'une section d'accueil bascophone au sein de la crèche municipale Saint-Esprit.

Au terme de ce premier schéma directeur, la Ville renforce ambition et réaffirme l'importance de consolider sa politique "petite enfance et parentalité" avec un nouveau schéma tenant compte d'un environnement bayonnais en pleine mutation.

Le diagnostic préalable

Les principaux enseignements du diagnostic de territoire confirment une augmentation globale de la population des très jeunes enfants, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années à venir, ainsi qu'une forte représentation des familles monoparentales et des familles plus précaires que sur les territoires de comparaison. En parallèle, la Ville est confrontée à une baisse du nombre d'assistantes et d'assistants maternels (moins 64 places en 2 ans en accueil individuel). Tendances qui se confirment également à l'échelle nationale. Notons également une hausse continue des demandes des familles pour un accueil en langue basque en collectif et individuel.

Le nouveau schéma directeur intègre ces constats et répond aux trois grands enjeux suivants :

- Augmenter la capacité d'accueil tout en garantissant une offre accessible aux familles et adaptée à la sociologie de la Ville et en prenant en compte des besoins des familles en matière d'offre linguistique et sur le champ de la transition écologique.
- Poursuivre la valorisation du métier d'assistante et d'assistant maternel en lien avec le relais petite enfance et la communication sur l'offre d'accueil individuel.
- Renforcer le soutien aux familles vulnérables en développant des dispositifs d'accompagnement à la parentalité et des propositions en faveur de l'accueil inclusif.

Le nouveau schéma directeur de la petite enfance 2023-2026

1 - Garantir une offre d'accueil adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

La Ville souhaite renforcer la capacité d'accueil avec l'ouverture de nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant, notamment dans les quartiers qui connaissent de fortes évolutions et ceux qui sont en déficit d'offre de service.

Citons la volonté de créer **trois microcrèches municipales en tarification PSU*** (pour 36 places supplémentaires) et l'accompagnement des porteurs de projets privés et associatifs. La Ville confortera également le développement de l'accueil en langue basque en ouvrant des sections bascophones au sein des structures municipales et en renforçant l'apprentissage de l'euskara pour les professionnels de la petite enfance.

Les transitions écologique et solidaire doivent être au cœur des enjeux dès le plus jeune âge en sensibilisant les professionnels et les familles à ces défis : équilibre alimentaire, biodiversité, santé, bonnes pratiques. Enfin, la Ville souhaite mieux accompagner l'entrée à l'école en développant des temps de rencontre et de formation commune entre les lieux d'accueil "petite enfance" et les écoles maternelles municipales.

2 - Accompagner la mutation de l'accueil individualisé

La Ville poursuivra ses efforts pour valoriser le relais petite enfance en renforçant son action et sa visibilité, en simplifiant les démarches des familles et en améliorant les informations sur l'offre d'accueil. Elle s'attachera également à valoriser l'accueil individuel en renforçant l'attractivité du métier d'assistante maternelle et en poursuivant leur professionnalisation autour de la formation et des échanges de pratiques professionnelles.

3- Consolider l'accompagnement destiné aux familles à besoin spécifique

Le schéma directeur de la petite enfance de la Ville de Bayonne poursuit ses actions afin de favoriser l'accueil inclusif en facilitant l'accès des enfants en situation de handicap à toutes les structures et en développant des temps de répit parentaux dans des lieux ressources. Elle

souhaite soutenir l'insertion socioprofessionnelle en développant des dispositifs spécifiques d'accompagnement des familles et la fonction parentale en créant un nouveau lieu d'accueil enfant parent municipal dans le cadre du label d'excellence Cité Educative.

Chiffres et clés de lecture

Sur un peu plus de 54 000 habitants (2022) et avec 493 naissances en 2021 et 481 en 2023, la Ville de Bayonne compte 1526 enfants de moins de 3 ans. 45,7% des ménages bayonnais sont des familles et 24,3% d'entre elles sont des familles monoparentales. À noter également que dans 57,6% des cas, l'un ou les deux parents sont actifs.

À ce jour, l'offre d'accueil compte 298 places en collectifs et 444 places en accueil individuel. La politique publique petite enfance à Bayonne représente un budget annuel de 2,67 millions d'euros avec des recettes annuelles à hauteur de 1,39 million d'euros. La part de la participation des familles à ces recettes est de 21%.

* il s'agit de places d'accueil en crèches collectives. Le tarif appliqué aux familles est défini par la CNAF et se base sur le quotient familial. Les places PSU garantissent une accessibilité aux familles, quelles que soient les ressources des ménages.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr